

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 22 février 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Marc PENA - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Marc DEL GRAZIA - Moussa BENKACI

représenté par Jean-Christophe GRUVEL - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Pierre LAGET - Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Linda BOUCHICHA représentée par Magali GIOVANNANGELI - Doudja BOUKRINE représentée par Dona RICHARD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Romain BRUMENT représenté par Frédéric GUELLE - Jean-Louis CANAL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Eric CASADO représenté par Patrick GRIMALDI - Mathilde CHABOCHE représentée par Prune HELFTER-NOAH - Jean-Jacques COULOMB représenté par Michel RUIZ - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Samia GHALI représentée par Lisette NARDUCCI - Philippe GINOUX représenté par David YTIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Férouz MOKHTARI représenté par Audrey GARINO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Louis VINCENT - Didier PARAKIAN représenté par Catherine PILA - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Lourdes MOUNIEN - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Jean-Marc SIGNES représenté par Eric SEMERDJIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Agnès FRESCHÉL - Michel LAN - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Monique SLISSA - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA représentée à 14h30 par Patrick AMICO – Gérard AZIBI représenté à 15h15 par Christine JUSTE – Catherine VESTIEU représentée à 15h30 par Yannick OHANESSIAN – Lisette NARDUCCI représentée à 15h40 par Christian PELLICANI – Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Jessie LINTON – Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h50 par Joël CANICAVE – Hervé MENCHON représenté à 15h55 par Pierre LEMERY – Françoise TERME représentée à 16h06 par Anne REYBAUD – Jean-David CIOT représenté à 16h23 par Jacky GERARD – Cédric JOUVE représenté à 16h34 par Lydia FRENTZEL – Martine CESARI représentée à 16h37 par Olivier FREGEAC.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 14h30 – Georges ROSSO à 15h40 – Audrey GARINO à 15h50 – Sophie GRECH à 15h50 – Sébastien JIBRAYEL à 15h56 – Lyece CHOULAK à 15h56 – Gilbert SPINELLI à 15h57 – Sophie AMARANTINIS à 16h02 – Claude FERCHAT à 16h07 – Richard MALLIE à 16h07 – Stéphane RAVIER à 16h10 – Jean-Louis VINCENT à 16h24 – Karima ZERKANI RAYNAL à 16h25 – Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 16h25 – Eric SEMERDJIAN à 16h30 – Amapola VENTRON à 16h31 – Philippe ARDHUIN à 16h33 – Anne VIAL à 16h33 – Martin CARLVALHO à 16h39 – Eric GARCIN à 16h39 – Henri PONS à 16h40 – Emmanuelle CHARAFE à 16h46 – Remi MARCENGO à 16h47 – Hervé GRANIER à 16h51 – Ulrike WIRMINGHAUS à 16h51 – Philippe GRANGE à 16h53 - Bernard DESTROST à 16h57 – Aicha SIF à 17h00.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FBPA-007-15784/24/CM**

**■ Approbation des modalités de prise en charge de la délégation de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour sa participation à la Cérémonie officielle de passation de la Flamme olympique organisée à Athènes les 26 et 27 avril 2024 - Dérogation aux taux réglementaires de remboursement**

85213

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 13 septembre 2017, le Comité International olympique a décidé d'attribuer à la Ville de Paris, l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Dans la candidature un certain nombre d'épreuves olympiques ont été proposées et choisies en mode décentralisé en région, lorsque certains territoires offraient des conditions pratiques plus adéquates aux exigences des épreuves olympiques. C'est ainsi que Marseille a été choisie pour les compétitions de voile et des épreuves de football.

La flamme olympique des Jeux de Paris 2024 arrivera en France le 8 mai 2024 à Marseille. Pour célébrer cette arrivée, plusieurs événements dont une grande fête populaire seront organisés par Paris 2024 sur le territoire de la Ville de Marseille.

Afin de permettre l'engagement du public dans les territoires et selon la tradition olympique et paralympique, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 (Paris 2024) organise un Relais de la Flamme Olympique et un Relais de la Flamme Paralympique parcourant la France jusqu'à Paris (le « Relais de la Flamme »), pour allumer la vasque Olympique ou la vasque Paralympique lors des Cérémonies d'ouverture des Jeux.

Comme le veut la tradition, la Flamme Olympique, symbole de paix et d'unité entre les peuples, sera allumée à Olympie lors d'une Cérémonie officielle. Elle parcourra ensuite la Grèce par des porteurs de la Flamme grecs jusqu'à Athènes. À Athènes, la Flamme olympique sera confiée à Paris 2024 au cours d'une cérémonie officielle, appelée Cérémonie de passation qui aura lieu le 26 avril 2024.

L'ensemble des séquences du Relais de la Flamme en Grèce seront organisées par le Comité Olympique hellénique.

Le comité d'organisation ramènera la Flamme jusqu'au pays hôte. Ensuite, durant tout son périple jusqu'à Paris, la ville hôte des Jeux, la Flamme parcourra la France sous la responsabilité de Paris 2024.

Dans ce cadre, une délégation composée de représentants de Paris 2024 et de nombreuses parties prenantes des Jeux Olympiques et Paralympiques sera présente en Grèce pour assister à la Cérémonie de passation de la Flamme Olympique au sein du Stade Panathénaïque.

La Flamme Olympique devant arriver à Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite répondre favorablement à la sollicitation de Paris 2024 pour assister à ses côtés à cette Cérémonie de passation de la Flamme Olympique.

Dans ce cadre, deux élus métropolitains se verront délivrer un mandat spécial par décision de la Présidente pour se rendre à cette cérémonie.

L'organisation de ce déplacement, prévu les 26 et 27 avril 2024, sera assurée par Paris 2024 qui réservera et organisera le transport aérien, le transport terrestre, la restauration, l'hébergement et la logistique sur place des représentants des parties prenantes, sous forme d'un package proposé aux parties prenantes pour un montant de 2 400 € HT.

Aussi, et compte tenu des modalités d'organisation de ce déplacement, il convient de déroger, en ce qui concerne les frais d'hébergement et de repas des élus concernés, aux taux réglementaires de remboursement.

En effet, pour rappel, en application des dispositions de l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables à la Métropole Aix-Marseille-Provence en vertu de l'article L.5217-7 du même code et par renvoi à l'article L.5215-16, le remboursement des frais de séjour des élus (qui comprennent les frais d'hébergement et de repas) s'effectue forfaitairement dans la limite du montant des indemnités allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat

Ainsi, le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ainsi que l'arrêté du 3 juillet 2006 pris en application de ce décret, fixent respectivement les modalités et les taux des indemnités de missions applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Dans ce cadre, par délibération inscrite à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole du 22 février 2024, le Conseil de la Métropole a approuvé les nouvelles modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement des élus métropolitains.

Le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 prévoit en outre que des dérogations aux barèmes de remboursement puissent être mises en œuvre pour tenir compte de situations particulières.

En conséquence, il est possible de déroger, par délibération et pour une durée déterminée, à ces règles de remboursement lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières.

Compte tenu des modalités et des tarifs proposés par Paris 2024 pour l'organisation de ce déplacement à Athènes prévu les 26 et 27 avril 2024, il est donc proposé, pour ce déplacement, de déroger aux taux réglementaires de remboursement en ce qui concerne les frais d'hébergement et de repas des deux élus concernés.

Le coût total des packages qui seront souscrits à ce titre auprès de Paris 2024 sera de 4 800 € HT, soit 5 760 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- L'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

- La délibération du Conseil de la Métropole du 22 février 2024 relative au remboursement des frais de déplacement des élus métropolitains et abrogeant la délibération n°FBPA-042-12582/22/CM du 20 octobre 2022.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que Paris 2024 propose à la Métropole Aix-Marseille-Provence de faire partie de la délégation qui se rendra à Athènes les 26 et 27 avril 2024 pour assister à la Cérémonie de passation de la Flamme Olympique ;
- Que la Flamme Olympique devant arriver à Marseille le 8 mai 2024, la Métropole souhaite répondre favorablement à cette sollicitation ;
- Que Paris 2024 organise ce déplacement et propose aux parties prenantes de souscrire des packages comprenant notamment l'hébergement et le repas des participants ;
- Qu'il convient donc, pour ce déplacement, de déroger aux taux réglementaires de remboursement des frais de séjour des élus concernés.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Pour la Cérémonie de passation de la Flamme Olympique, prévue à Athènes les 26 et 27 avril 2024, la Métropole prendra en charge toutes les dépenses liées au déplacement de la délégation d'élus (frais de repas, nuitées, transports locaux et internationaux, autres dépenses) par la souscription de packages auprès de Paris 2024, organisateur du déplacement, et ce en dérogation aux taux réglementaires de remboursement des frais de séjour. Le coût total des packages ainsi souscrits sera de 4 800 euros HT, soit 5 760 euros TTC.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement, chapitre 065, nature 65312, fonction 031.

Les crédits relèvent de la politique « appui et ressources », de la sous politique « élu métropolitain » et seront exécutés par le service gestionnaire « 1ASSEM ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL